

Bruxelles, le 14 septembre 2023
(OR. en)

12859/23

**Dossier interinstitutionnel:
2023/0291(NLE)**

**FISC 183
ECOFIN 860**

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
N° doc. Cion:	12257/23 - COM(2023) 463 final
Objet:	Décision d'exécution du Conseil modifiant la décision d'exécution (UE) 2018/485 en ce qui concerne la prorogation de l'autorisation permettant au Danemark d'appliquer une mesure particulière dérogatoire à l'article 75 de la directive 2006/112/CE relative au système commun de taxe sur la valeur ajoutée - Adoption

1. Le 28 juillet 2023, le Conseil a reçu la proposition de la Commission¹ relative au sujet visé en objet.
2. Aucune objection n'a été soulevée quant au fond de la dérogation concernée au sein du groupe "Questions fiscales" (Fiscalité indirecte).
3. Compte tenu de ce qui précède, le Comité des représentants permanents est invité à suggérer que le Conseil:
 - adopte, en point "A" de l'ordre du jour d'une prochaine session, la décision d'exécution visée en objet, dont le texte, mis au point par les juristes-linguistes, figure dans le document 12537/23;
 - décide de faire publier ladite décision d'exécution au Journal officiel.

¹ Document 12257/23.